

## SÉMINAIRE INTERNATIONAL DE HAUT NIVEAU

# MAÎTRISER LES TECHNIQUES DE RESTRUCTURATION DE SOCIÉTÉ

### OBJECTIF

- Être à jour des dispositions légales et réglementaires
- Adapter les différentes opérations de restructuration au contexte, aux besoins et aux objectifs de la société
- Maîtriser les techniques des principales opérations de restructuration

### CIBLE

Responsables juridiques et juristes  
Responsables administratifs et financiers  
Avocats et experts-comptables

### ABIDJAN

11 AU 13 SEPTEMBRE 2025  
465 000 FCFA

### GRAND-BASSAM

18 AU 20 SEPTEMBRE 2025  
600 000 FCFA

### ASSINIE

02 AU 04 OCTOBRE 2025  
900 000 FCFA

## PROGRAMME

### INTÉGRER LES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET L'ACTUALITÉ DES RESTRUCTURATIONS

- ✓ Cerner les principales différences entre les fusions/fusions simplifiées/transmissions universelles de patrimoine ainsi qu'entre les scissions/apports partiels d'actifs (APA)/APA sous le régime des scissions
- ✓ Dispositions légales et réglementaires applicables en fonction des formes de sociétés concernées

### MAÎTRISER LA PHASE PRÉPARATOIRE D'UNE OPÉRATION DE FUSION OU DE SCISSION

- ✓ Établir un rétro-planning et choisir l'opération de restructuration
- ✓ Déterminer les conditions économiques et financières de l'opération
- ✓ Établir la rémunération de l'apport
- ✓ Cerner le rôle du commissaire aux apports et à la fusion
- ✓ Rédiger le projet de traité de fusion - mentions obligatoires - date d'effet juridique (fusion/TUP) - rétroactivité de l'opération
- ✓ Comprendre la fusion à l'envers et l'existence de participations croisées
- ✓ Prendre en compte des opérations intercalaires
- ✓ Identifier le rôle des CAC et les règles relatives à la consultation des représentants du personnel
- ✓ Assurer la publicité des projets de restructuration

### RÉALISER L'OPÉRATION DE FUSION OU DE SCISSION

- ✓ Comprendre le rapport du commissaire aux apports
- ✓ Rédiger le traité de fusion / de scission définitif
- ✓ Organiser l'assemblée générale extraordinaire des associés et la modification éventuelle du projet de fusion / de scission
- ✓ Définir la transmission universelle de patrimoine
- ✓ Comprendre les principaux aspects du régime fiscal d'une fusion ou d'une scission
- ✓ Appréhender le traitement de l'immobilier
- ✓ Assurer les formalités légales

### CERNER LES PRINCIPAUX ASPECTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

#### L'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions

- ✓ Définir la notion d'apport partiel d'actif
- ✓ Cerner la notion de branche complète d'activité
- ✓ Identifier les bénéficiaires du régime des scissions
- ✓ Apprécier les avantages que procure ce régime
- ✓ Définir le contenu du traité d'apport
- ✓ Définir régime fiscal de l'opération

#### L'apport partiel d'actif soumis au régime des apports en nature

- ✓ Définir le régime des apports en nature
- ✓ Identifier les sociétés concernées par ce régime
- ✓ Cerner la mission du commissaire aux apports
- ✓ Définir si le régime des apports en nature permet de bénéficier de la TUP
- ✓ Bénéficier du régime fiscal de faveur

### QUOTA

Un quota de quatre (4) personnes minimums est nécessaire pour valider une session.

### NOS OFFRES

En plus de nos séminaires inter-entreprises, nous organisons régulièrement des sessions de formation intra-entreprise à la demande des entreprises. Ces formations portent sur divers thèmes et sont organisées et spécifiquement adaptées à la demande et au besoin de l'entreprise sollicitant la formation.

### NOS +

Programmes de formation adaptés aux réalités de votre entreprise. Formateurs experts internationaux hautement qualifiés. Personnel accueillant et disponible. Cadre agréable et propice à l'apprentissage.

### NOS REFERENCES



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Veillez nous envoyer par email : [contact@jnconsulting-ci.com](mailto:contact@jnconsulting-ci.com) ou [clients@jnconsulting-ci.com](mailto:clients@jnconsulting-ci.com)  
la fiche d'inscription dûment remplie ou appeler les 225 27 22 28 58 00 / 225 07 78 10 29 97 / 225 07 08 42 65 91

La(Les) personne(s) dont les noms suivent est (sont) inscrit(es) au présent séminaire :

M. / M<sup>me</sup> ..... FONCTION.....

M. / M<sup>me</sup> ..... FONCTION.....

M. / M<sup>me</sup> ..... FONCTION.....

M. / M<sup>me</sup> ..... FONCTION.....

### **THÈME : MAÎTRISER LES TECHNIQUES DE RESTRUCTURATION DE SOCIÉTÉ**

DATE.....

LIEU.....

#### FRAIS D'INSCRIPTION / PAR PERSONNE<sup>(1)</sup> :

ABIDJAN 465 000 FCFA	GRAND-BASSAM 600 000 FCFA	ASSINIE 900 000 FCFA
-------------------------	------------------------------	-------------------------

#### Le responsable engageant la société :

M. / M<sup>me</sup> .....

Société : ..... Fonction : .....

Tél.: ..... Fax : .....

Cell.: ..... E-mail : .....

#### MODE DE PAIEMENT

Chèque       Virement bancaire       Espèces       Transfert d'argent

##### PAIEMENTS PAR VIREMENT BANCAIRE

Compte tenu des délais de virements internationaux, nous vous prions de bien vouloir ordonner vos virements au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

##### PAR CHÈQUE

Le chèque doit être encaissable en Côte d'Ivoire et libellé au nom de **JN CONSULTING**.

##### PAR TRANSFERT D'ARGENT

Vous pouvez utiliser les services de Western Union ou de MoneyGram pour le règlement de vos frais de participation.

#### Modalités de règlement : 100% libérés avant la session.

Compte tenu du nombre de places, les inscriptions seront validées sur la base des paiements effectués, par ordre d'arrivée des inscriptions et dans la limite des places disponibles.

Nous vous recommandons de ne pas émettre de virement, ni prendre vos billets d'avion sans avoir au préalable pris contact avec notre service commercial par mail à [contact@jnconsulting-ci.com](mailto:contact@jnconsulting-ci.com) ou [clients@jnconsulting-ci.com](mailto:clients@jnconsulting-ci.com) ou par téléphone au 225 27 22 28 58 00 ou 225 07 78 10 29 97.

Toute annulation d'inscription à l'initiative du participant fait l'objet d'une retenue de frais d'annulation de 20% si cette annulation intervient au moins 15 jours avant le démarrage du séminaire. En deçà de ce délai, aucun remboursement n'est accepté. Toutefois, vous bénéficiez de la possibilité de vous faire remplacer par la personne de votre choix sous réserve de nous en informer au moins 48 h à l'avance.

**NB** : Le transport est à la charge des participants.

DATE, CACHET ET SIGNATURE

<sup>(1)</sup> Les frais de formation prennent en compte le coût pédagogique de la formation, les supports de formation, le diplôme de formation avec sceau original doré et gravé, 2 nuitées (Bassam et Assinie uniquement), les pause-café, les déjeuners et les dîners (Bassam et Assinie uniquement).